

Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 3 Mars 2023

Délibération n°	Objet de la délibération	Décision du Conseil Municipal
2023/03	Approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal (CCAS)	Adoptée à l'unanimité
2023/04	Participation aux frais de fonctionnement Ecoles primaires de Lunery : année scolaire 2021/2022	Adoptée à l'unanimité
2023/05	Participation aux frais de fonctionnement Ecoles primaires d'Arçay : année scolaire 2021/2022	Adoptée à l'unanimité
2023/06	Demande de subvention : Ecole de St Florent Sur Cher (ULIS)	Adoptée à l'unanimité
2023/07	Attribution subvention : Amicale Sapeurs-pompiers Lunery	Adoptée à l'unanimité
2023/08	Attribution subvention : Amicale Sapeurs-pompiers Châteauneuf/Cher	Adoptée à l'unanimité
2023/09	Attribution subvention : CDAD du Cher 4Conseil dép. accès aux droits)	Adoptée à l'unanimité
2023/10	Attribution subvention : FACILAVIE	Adoptée à 10 voix Pour et 1 Abstention
2023/11	Attribution subvention : Association aides ménagères (ADMR) Dun sur Auron	Adoptée à 10 voix Pour et 1 Abstention
2023/12	Attribution subvention : Mission Locale Bourges, Mehun/Yèvre, St Florent/Cher	Adoptée à l'unanimité
2023/13	Attribution subvention : Secours populaire	Adoptée à l'unanimité
2023/14	Attribution subvention : La Croix rouge	Adoptée à l'unanimité
2023/15	Attribution subvention : Fondation du Patrimoine	Adoptée à l'unanimité
2023/16	Attribution subvention : Association « Vallée du Cher »	Adoptée à l'unanimité
2023/17	Attribution subvention : Société courses hippiques-Lignièrès	Adoptée à l'unanimité
2023/18	Attribution subvention : Handi'GO-Venesmes	Adoptée à l'unanimité
2023/19	Attribution subvention : Association des amis de la bibliothèque du Cher	Adoptée à l'unanimité
2023/20	Régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits	Adoptée à l'unanimité
2023/21	ONF : programmation d'actions pour l'année 2023	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,

Annje RADUGET



Le secrétaire de séance,

Michel BLIN



L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée à compter de ce jour aux heures d'ouverture de la mairie